

L'ANTIBIOTHERAPIE
AMBULATOIRE
VUE PAR UNE INFIRMIERE
A L'HOPITAL

Dominique Szeliga
Cadre de santé
Fédération des maladies tropicales et infectieuses
Chu- Bordeaux
Pellegrin

OBJECTIF - INDICATION

- Permettre un retour rapide à domicile tout en poursuivant un traitement quotidien d'un ou plusieurs AB intra-veineux durant six semaines à six mois.
- Patients atteints d'ostéite qui ont des traitements antibiotiques IV au long cours et qui peuvent revenir à domicile.

PREALABLES NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE

- Le patient doit :
 - Etre consentant,
 - Etre informé afin d'être acteur de soin et d'accepter les contraintes de cette thérapie,
 - Etre porteur d'une voie veineuse centrale fonctionnelle : chambre implantable,
 - Habiter un logement salubre permettant la mise place de mesures d'hygiène

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DE L'ANTIBIOTHERAPIE A DOMICILE

- Au cours de l'hospitalisation :
 - Au moment de la prise de décision
 - Lorsqu'un patient sous antibiotique IV présente une bonne tolérance au traitement, l'équipe médicale en collaboration avec l'équipe paramédicale et le patient discutera d'une éventuelle sortie à domicile après l'avoir informé des contraintes et des risques possibles.

L'EDUCATION ET L'INFORMATION DU PATIENT
SONT FONDAMENTAUX AFIN DE PERMETTRE UN
COMPORTEMENT ADAPTE ET LIMITER L'APPARITION
DE COMPLICATIONS TELLES QUE :

- Infection de la chambre implantable
- Réaction allergique à l'antibiotique
- Désinsertion de l'aiguille du site de ponction.

ENTRE J-3 ET LA SORTIE

- L'infirmière du service va contacter :
 - L'infirmière libérale du patient qui poursuivra le traitement. Elle s'assurera de la connaissance de l'infirmière libérale sur les mesures d'hygiène et les techniques de perfusion sur chambre implantable.
 - Le prestataire de service qui fournira le matériel nécessaire à la thérapie et formera ou informera l'infirmière libérale sur l'utilisation de ce matériel.

LE JOUR DE LA SORTIE

- L'infirmière remettra au patient :
 - Les ordonnances médicales,
 - La fiche de liaison pour l'infirmière libérale.

CONCLUSION

- Malgré un risque infectieux réel lié à la chambre implantable, cette prise en charge à domicile permet :
 - Au patient de retrouver rapidement son environnement familial et socio-professionnel qui contribuera à améliorer son moral.
 - Une diminution de la durée d'hospitalisation donc une économie significative des frais de séjour.
 - Ce traitement s'inscrit dans une démarche de politique de santé actuelle qui est de développer le réseau Ville-Hôpital.